



Waremmes, le 16 octobre 2019

Compte rendu du Groupe de Travail Transition  
Commission Locale de développement Rural  
10 octobre 2019

Membres de la CLDR :

- Présents : 12 personnes : Géraldine DAVENNE, Patrice DECELLE, Guy FRYNS, Herbert HANSEN, Joseph KEPENNE, Xavier LECLERCQ, Aurore NAGANT, Paul NELISSEN, Alexander REGIMONT, Olivier SIMONON, Muriel WERY.
- Excusée : Sandrine FRESON

Présences :

- Pour la FRW : Colin SONCK, Marc VAN DEN BROECK, agents de développement

Ce compte-rendu est une retranscription catégorisée des différentes propositions émises par les participants lors du Groupe de Travail. Il sera transmis à l'Auteur de PCDR qui aura pour mission de rédiger un ensemble de projets cohérents avec la stratégie.

Remarque concernant l'intitulé de l'objectif *Encourager chaque acteur dans l'exercice de sa responsabilité vis-à-vis des défis du futur* : les participants souhaiteraient qu'il soit retravaillé pour intégrer la notion que ces défis sont déjà actuellement bien présents et qu'il est urgent d'y apporter une réponse.

## Objectif 1 - Maintenir, restaurer et développer les trames vertes, bleues et brunes

### 1. Restauration de couloirs écologiques

Afin de recréer des zones refuges pour la biodiversité – comme elles étaient autrefois présentes en Hesbaye – le souhait a été émis de replanter des haies et des arbres. Qu'il s'agisse de haies dans la couronne de prairies autour des villages, de vergers conservatoires hautes-tiges ou encore de taillis le long des chemins et sentiers communaux, l'idée est de replanter progressivement sous différentes formes pour doucement recréer un réseau écologique sur le territoire communal.

Comme le précise le Gouvernement Wallon dans sa [déclaration de politique régionale](#), « *Restaurer la biodiversité demande une action complémentaire urgente* ». Ce projet est donc bien en phase avec les défis environnementaux actuels puisque, comme vous le savez, le Gouvernement s'est engagé à mettre en œuvre au cours de sa législature « *un réseau écologique fonctionnel, grâce entre autres à (...) la plantation de 4.000 km de haies en milieu ouvert et/ou d'un million d'arbres* ».

La Région Wallonne octroie actuellement des [subventions pour la plantation d'une haie vive, d'un taillis linéaire, d'un verger ou d'alignement d'arbres ainsi que pour l'entretien des arbres têtards](#). On imagine que ces subsides devraient être conservés voire augmentés au regard de l'ambition du nouveau Gouvernement Wallon en termes de plantation de haies.

Pour que ce projet soit efficace, il devra se faire en partenariat avec les agriculteurs de l'entité afin de déterminer quels sont les potentielles localisations de ces plantations. Il a notamment été proposé d'établir un cadastre des parcelles où il serait possible d'aller planter des arbres, des haies (terrains agricoles avec l'accord de l'agriculteur, propriétés communales, etc.) sur quelle superficie, quelle distance, etc.

L'asbl Faune et Biotope propose également un [accompagnement auprès des agriculteurs](#) pour mener une réflexion sur la manière de mener ces plantations. Ils ont également édité une fiche sur [comment planter et maintenir une haie en milieu agricole](#).

Pour la réalisation de ces plantations, l'organisation de chantiers collectifs semble intéressante, que ce soit d'un point de vue pédagogique, social ou efficacité. Des chantiers participatifs sont notamment organisés par le [GAL je suis hesbignon](#).

Une fois plantées, la question du maintien et de l'entretien de ces plantations se pose afin de les pérenniser. Plusieurs solutions sont envisagées :

- Mise à disposition de matériel par la commune auprès des agriculteurs concernés, accompagné d'un dédommagement
- Organisation de chantiers participatifs (éventuel parrainage par village/quartier)
- Ouvriers communaux formés spécifiquement à l'entretien de ces plantations ainsi qu'à l'entretien raisonné des espaces verts, également [une des missions d'Adalia](#).

Une autre proposition, non-discutée, pourra être mise en lien avec ce projet :

- Planter un arbre pour les naissances / décès de l'année ([forêt du souvenir](#))

## 2. Réseau de jardins naturels labellisés

Le principe est de créer un Réseau de jardins naturels constitué grâce à des habitants qui s'engagent à mettre en place dans leur jardin des mesures qui auront un impact positif sur la biodiversité. Ensemble, ces différents jardins constituent un réseau écologique, accueillant pour la biodiversité.

Leur action peut être matérialisée par un label qui indique cette démarche aux autres habitants sur le terrain. Cette labélisation pourrait être créée au niveau communal ou à une échelle plus large comme le GAL *je suis hesbignon*.

Différents organismes proposent un cadre pour mettre en place ce genre de réseaux de jardins naturels.

Par exemple [Natagora](#) a édité une charte reprenant 5 conditions obligatoires de bon sens que les participants doivent suivre pour s'inscrire dans ce réseau. Ils sont aussi encouragés à mettre en place une série de mesures volontaires pour restaurer des milieux biologiques optimaux pour la biodiversité. Un label « Réseau Nature Natagora » peut être placé dans le jardin des participants.

Sur ce principe, le [GAL Burdinale-Mehaigne](#) a constitué sur son territoire un réseau « d'Api jardins » qui vise à encourager particuliers, associations, écoles ou entreprises à faire de son terrain un refuge pour la faune et la flore, sur base d'une charte.

Sous une autre forme, le [GAL je suis Hesbignon](#) a rédigé un livret d'information « votre jardin au naturel » qui renseigne comment améliorer l'accueil de la faune sauvage dans son jardin. En 2018, il était par exemple possible de s'inscrire pour ouvrir son jardin aux visiteurs lors d'une journée dédiée à la visite des jardins de Hesbaye.

## 3. Création d'un Groupe Nature

Il est apparu que de nombreuses envies de projets en faveur de la biodiversité pouvaient être mises en œuvre via de la sensibilisation, de l'incitation ou encore de la formation aux habitants de la commune. Ces différentes actions pourraient être menées par un collectif de citoyen passionné de nature ou « Groupe Nature », dans le même ordre d'idée que les Commissions nature ou PCDN<sup>1</sup>.

Il s'agit par exemple de :

- Profiter de la journée de l'arbre pour organiser des événements de sensibilisation à la biodiversité et à son maintien.
- Créer un compost commun. Des formations peuvent être données dans ce cadre, comme les [formations Compostage et Eco-consommation](#) données par l'asbl Bon...jour Sourire. Des [maîtres composteurs](#) peuvent aussi être formés, comme cela se fait déjà à Bruxelles.

---

<sup>1</sup> Plan Communal de Développement de la Nature. La procédure de lancement de nouveaux PCDN doit être revue par le prochain Gouvernement.

- Rappeler les réglementations relatives aux produits phyto pour les particuliers, en faisant par exemple appel à l'[asbl Adalia](#).
- Informer sur les traitements naturels (purins et potions) et sur les aménagements en faveur de la biodiversité.
- [Opération combles et clochers](#) : Mettre à disposition les clochers des églises de la commune pour favoriser la nidification des rapaces nocturnes ;
- Faires [commune Maya](#) afin de favoriser les insectes mellifères ;
- Installer des crapauducs pour les migrations de grenouilles, ainsi que d'autres [actions](#) (sensibilisation, ramassage, comptage...) ?

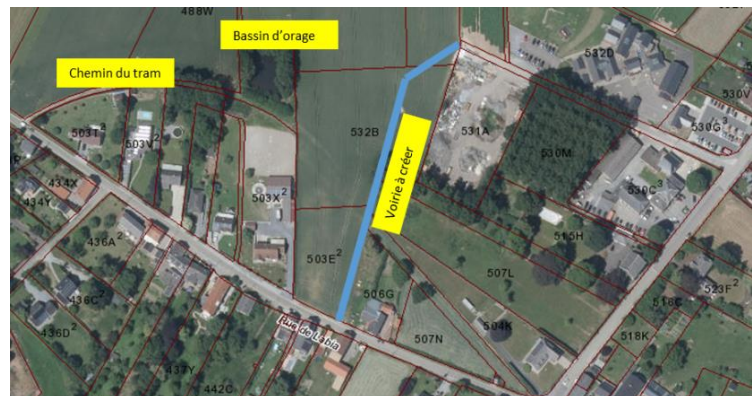
#### 4. Aménager une zone à vocation pédagogique en faveur de la biodiversité

Plusieurs propositions de projets font écho au souhait de créer une zone naturelle :

- Aménager les bassins d'orage en zone naturelle, avec éventuellement un volet didactique ;
- Créer un jardin pédagogique ;
- Créer un [verger en permaculture](#)
- Mettre en valeur la mare pédagogique ;

Un projet de zone naturelle à vocation pédagogique pourrait par exemple être mené à proximité de l'école de Celles. En effet, l'exemple de la mare pédagogique montre qu'il est important qu'un tel projet soit localisé judicieusement afin qu'il soit entretenu et fréquenté. Ce projet d'aménager une zone verte pourrait être mené par le GT Nature – discuté ci-dessus – en partenariat avec les élèves de l'école. Cette coordination sera également importante dans l'entretien et la pérennisation du projet.

Concernant sa localisation, si le projet 8a du GT mobilité (« Optimisation de la circulation et du stationnement autour de l'école de Faimes ») est mené à bien - à savoir la construction de la voirie en bleu sur l'image - la zone naturelle pourrait prendre place sur la parcelle 532b. Le bassin d'orage à proximité pourrait être intégré au projet.



#### Projets non-repris ou non-analysés

- Organiser un événement « tonte de moutons » : <http://lainegesves.be/>;
- Annexe hérisson ;
- Offrir des primes pour la réalisation d'étangs ;
- Créer une piscine naturelle ;
- Réguler les endroits de chasse.

## Objectif 2 - Prévenir et réduire la dépendance énergétique

### 1. Renforcer la présence et les missions de l'éco-passeur

Un éco-passeur est un employé communal dont la mission est de conseiller les habitants d'une commune à trouver les solutions les plus adéquates en ce qui concerne l'énergie, le logement et le développement durable de manière générale.

Parmi les missions habituelles de l'éco-passeur on retrouve :

- Conseils en isolation (quels travaux doivent être faits en fonction des budgets et priorités)
- Aider au choix du meilleur type de chauffage et de la meilleure source de chaleur
- Aider au choix du fournisseur de gaz ou d'électricité
- Organiser des achats groupés d'énergie au niveau d'une commune
- Aider les citoyens à voir clair dans les primes régionales concernant l'amélioration des performances énergétiques des bâtiments
- Calculer les retours sur investissement en cas d'isolation de toiture, pose de panneaux photovoltaïques, pose de châssis double ou triple vitrage...

L'éco-passeur communal partage aujourd'hui son temps de travail sur les communes de Berloz, Geer et Faimés, où il est présent un jour par semaine.

En ratifiant la [Convention des maires](#), la Commune de Faimés s'est engagée dans une démarche d'exemplarité en établissant un « Plan d'action en faveur de l'Energie durable et du climat (PAEDC) ».

Ce document consiste en un diagnostic de vulnérabilité aux changements climatiques, une stratégie déclinée en objectifs à moyen et long terme ainsi qu'un plan d'actions à mettre en œuvre. Voici pour exemple le [plan adopté par la Province de Liège](#).

Ce plan est en cours de rédaction et devrait être présenté aux autorités communales d'ici la fin de l'année.

Sans en avoir pu prendre connaissance, on peut imaginer qu'il sera décliné selon quelques axes principaux :

- **Exemplarité communale** : audits énergétiques des bâtiments communaux, programme de rénovation, exemplarité des investissements, éclairage public, gestion des espaces verts...
- **Développement d'un cadre favorisant le changement** : outils de planification communale (aménagement du territoire, mobilité), guides d'urbanisme (performances énergétiques des constructions, utilisation de l'eau de pluie, éco-quartiers et réseaux de chaleur...)
- **Information et sensibilisation** : guichet énergie local, campagnes de communication, études de potentiel et information, diffusion de bonnes pratiques, changements de comportements individuels
- **Initier, faciliter et impliquer** : soutien aux initiatives citoyennes de transition, soutien au développement de coopératives citoyennes, réponse à des appels à projets, mécanismes de tiers investissements citoyens...

Un programme ambitieux permettra de répondre aux attentes formulées par les citoyens et les membres de la CLDR dont les propositions de projet rencontrent les missions de l'éco-

passer. Il nécessitera par contre une présence accrue de l'éco-passeur sur le territoire communal si l'on souhaite que cette stratégie débouche sur des actions concrètes.

## **2. Faires Commune étoilée : mise en place d'un plan d'optimisation de l'éclairage public**

Ce plan peut se décliner en différentes actions dont les effets et /ou contraintes vont croissant :

- Diminuer voire supprimer durant certaines heures de la nuit, l'éclairage des bâtiments publics (églises)
- Remplacer l'éclairage public actuel par des systèmes moins gourmands (LED) et plus directionnels (éviter l'effet de halo). Chaque lampadaire LED dispose de son système individuel de dimming / interruption.
- Envisager un éclairage public avec détection de présence (l'intensité croît en présence d'un usager de la route et crée une bulle de lumière autour de lui)
- Tester la suppression de l'éclairage sur un tronçon peu usité et analyser les gains et la perception des usagers en termes de sécurité. Si concluant, étendre l'opération tant que possible.
  - o Cette solution a déjà été mise en place dans de [nombreux villages de France](#).
  - o L'Union des villes et communes de Wallonie a [édité un dossier](#) à ce sujet qui illustre l'exemple de la Commune rurale de Amel et décrit également les obligations légales en termes d'éclairage public.

La Commune pourrait également participer à la [Nuit de l'obscurité](#), organisée en Wallonie chaque 2<sup>ème</sup> samedi d'octobre, qui a pour but de sensibiliser les citoyens aux problématiques de la pollution lumineuse et aux gaspillages énergétiques liés aux éclairages excessifs ou inadaptés.

## **3. Faires Territoire à énergie positive : production d'énergie renouvelable en vue de son autoconsommation**

Un nouveau décret wallon favorise donc la création de communautés d'énergie renouvelable autorisant l'autoconsommation collective *d'électricité*, ce qui permet de s'affranchir de la dimension physique du réseau. Ainsi, tout en mobilisant le réseau public, plusieurs entités (personnes physiques ou morales), au sein d'un périmètre, pourront s'entendre pour mutualiser et synchroniser leur production et consommation électrique.

D'après le SPW, l'autoconsommation collective d'électricité :

- Permettra, à terme, de faire des économies dans le développement et le renforcement du réseau de distribution et aura de manière générale un impact positif sur la facture des participants à ces communautés.
- Permettra une meilleure intégration des énergies renouvelables. En effet, les énergies renouvelables sont des énergies dites intermittentes. La synchronisation de la production et de la consommation à une échelle locale permettra effectivement de

mobiliser le réseau dans une moindre mesure, ce qui facilite en fin de compte son intégration à ce dernier.

- Favorisera également la *smartisation* du réseau. Posséder un compteur intelligent sera essentiel pour pouvoir participer à une communauté d'énergie renouvelable (meilleur calibrage de la consommation), ce qui permettra *in fine* d'éveiller la société à une adaptation de son mode de consommation d'électricité et de booster la compétitivité énergétique wallonne.

Le souhait de la CLDR est, dans le cadre de ce décret, de déterminer la technologie et les partenaires qui permettront une production d'électricité renouvelable dont les bénéfices permettent d'envisager un retour direct vers les citoyens ou des investissements dans la localité (micro-grid).

Diverses pistes ont été envisagées :

- **Grand éolien**: comme déjà discuté lors de précédentes réunions, de par la proximité de la commune avec les couloirs aériens de l'aéroport de Bierset, la construction n'y est pas autorisée. Les personnes qui souhaitent soutenir le développement de l'éolien citoyen ont comme solution d'investir dans des coopératives telles que [www.hesbenergie.be](http://www.hesbenergie.be) ou de choisir un fournisseur d'électricité verte et citoyenne tel que [www.cociter.be](http://www.cociter.be)
- **Petit éolien** : l'installation d'une éolienne domestique permet en général de couvrir au maximum la consommation d'un ménage. Une petite éolienne ne permet donc pas de répondre aux objectifs de ce projet. On pourrait sans doute imaginer un champ de petites éoliennes. Il faudra dans ce cas réfléchir aux contraintes urbanistiques et à l'impact paysager, mais surtout [aux problèmes techniques](#) que cette technologie rencontre actuellement.
- **Hydro-électricité**: il n'y a sur le territoire aucun cours d'eau permettant de générer ce type d'énergie
- **Energie géothermique** : on ne parle pas ici de puits canadien ou de pompe à chaleur qui permet uniquement de chauffer de l'eau, utilisable dans des infrastructures de petite taille. Il s'agit ici de pouvoir forer à des profondeurs suffisantes pour atteindre des températures de l'ordre de 130° et d'utiliser la vapeur d'eau pour actionner une turbine produisant de l'électricité. Ces profondeurs atteignent en général plusieurs milliers de mètres et dépendent de la nature du sous-sol. Une région à forte activité sismique comme l'Islande est pour ce type de technologie, naturellement privilégiée. En Wallonie, une cartographie des sols et [l'identification des zones d'exploitation](#) potentielles a été réalisée à la demande du Gouvernement wallon. Dans tous les cas de figure, la commune de Faimies se trouve en dehors des zones présentant un intérêt.
- **Biomasse** : ce sont toutes les matières d'origine animale ou végétale qui peuvent être utilisées pour produire des aliments, de l'énergie ou encore des matériaux. Il peut s'agir de bois, d'effluents d'élevage, de cultures ou encore de déchets organiques.... Des cultures comme le miscanthus ou le taillis à courte rotation sont même dédiées uniquement à la production de biomasse.

Deux filières principales permettent de produire de l'énergie :

- La **combustion** de matières sèches (bois, miscanthus, déchets ménagers...) dans une chaudière à biomasse permet de produire de la chaleur et, couplée à une turbine, de l'électricité (cogénération). L'avantage de cette technique est de pouvoir produire à la demande et de ne pas être soumise à l'intermittence de la source d'approvisionnement comme peuvent l'être le photovoltaïque ou l'éolien. Le défi, pour un territoire comme Faimies, sera de trouver les intrants permettant d'alimenter la chaudière et de valoriser la chaleur produite (par exemple dans un hangar agricole ou une grosse infrastructure)
- La **biométhanisation** permet, grâce à la fermentation de matières telles que les fientes de poules, les tontes d'herbes, déchets de fruits et légumes, pailles de céréales... de produire un biogaz dont la combustion permet de produire de la chaleur et de l'électricité, par l'adjonction d'une turbine gaz/vapeur. Le bon fonctionnement du procédé dépend entre autres d'une alimentation régulière et stable du procédé. Il est donc très important de le dimensionner en fonction de la régularité des intrants. Une micro-installation, [telle celle réalisée par un agriculteur à Hamois](#), produit annuelle entre 500 et 650 MWh, nécessite 8000 tonnes d'intrants et 500.000€ d'investissements. L'**installation de Geer** occupe 3,5 ha, produit entre 11 et 12.000 MWh, a coûté 12 millions d'Euros et nécessite 49.000 tonnes d'intrants annuels.

Pour toute information concernant la biomasse, consultez le site [www.valbiom.be](http://www.valbiom.be)

- **Photovoltaïque** : il est possible de mutualiser les toits de bâtiments agricoles ou publics (églises, écoles, parkings), voire créer une ferme solaire au sol, s'il y a des terres de moindre qualité. Un participant insiste sur le piètre bilan carbone de cette technologie.
- **D'autres technologies** sont en gestation ou en phase d'essai (piles à combustible, récupération d'énergie cinétique, hydrogène...), mais sont insuffisamment mures pour envisager leur utilisation à court ou moyen terme.

Si la CLDR souhaite poursuivre ce projet, et a besoin d'informations supplémentaires pour choisir la technologie appropriée, il sera toujours envisageable de faire appel à l'Apere (Association pour la promotion des énergies renouvelables – [www.apere.org](http://www.apere.org)).

**Objectif 3 - Encourager la sobriété dans la consommation des ressources non renouvelables**

**1. Accroître la récupération de l'eau de pluie**

Les vagues de chaleur de ces dernières années et le manque de pluie ont un impact sur le niveau de nappes phréatiques. Les réserves en eau de la Wallonie s'amenuisent et les puits qui permettaient avant aux agriculteurs d'irriguer leurs champs sont régulièrement à sec.

Afin d'économiser l'eau pompée dans les nappes, il serait judicieux de récupérer un maximum d'eau de pluie là où cela est possible. Le toit des infrastructures de football du Cortil pourrait par exemple permettre de récolter l'eau qui servirait ensuite à arroser les terrains aux périodes plus sèches. Cette eau serait entre temps stockée dans une citerne ou dans un étang (bassin de rétention aménagé pour la biodiversité).



Un autre moyen de récupérer un maximum d'eau de pluie serait d'imposer l'installation de citerne pour toute nouvelle construction sur la commune.

Enfin, la récupération des eaux de pluie captées par les bassins d'orage doit être étudiée au regard de l'impact que cela aurait sur la biodiversité.

#### **Objectif 4 - Encourager chaque acteur dans l'exercice de sa responsabilité vis-à-vis des défis du futur**

##### **1. Créer un Groupe Transition**

Afin de répondre aux demandes des citoyens, les élus pourraient s'engager à adhérer au [pacte pour la transition](#) afin d'inscrire la commune de Faimés dans la transition. Une consultation complémentaire pourrait permettre de définir les priorités et les engagements citoyens. Suite à cette adhésion, la commune pourrait soutenir la création d'un collectif local « transition », comme il en existe déjà dans plusieurs communes aux alentours ([Braives-Burdinne](#), [Waremme](#), [Fernelmont](#)...).

Un [appel à candidature](#) « Ma commune en transition » a récemment été lancé par la Région Wallonne à destination des communes wallonnes qui souhaitent « soutenir et initier des projets en faveur de la transition écologique compte tenu des spécificités de leur territoire ». Celui est à présent terminé mais rien n'empêche la commune de Faimés de s'inscrire de manière moins structurée dans cette dynamique.

Ce Groupe Transition pourrait mener une série d'actions, telles que proposées par la CLDR :

- Créer une plateforme en ligne pour faciliter l'échange de matériel et/ou mettre en place un [Système d'Echange Local \(SEL\)](#) ;
- Organiser des séances d'information sur la transition, à coupler avec les ciné-club proposés lors du GT Cohésion sociale 2.
- Favoriser l'échange de semences et l'échange des surplus fruitiers et potagers (concept de « Fruit swap'ers »). Ce projet nécessiterait simplement la création d'une page facebook et d'un administrateur, comme cela se fait par exemple déjà à [Héron](#), [Burdinne](#), [Wanze](#)...
- Organiser des ateliers de conserves d'aliments. Ce genre d'atelier sont notamment animés par la Province de Liège, grâce à sa [conserverie solidaire mobile](#) ;
- Organiser un événement autour du pressage de pommes, à organiser par exemple via le [pressoir mobile](#) de l'asbl PPresse.
- Mettre en valeur les savoir-faire locaux ;
- Zéro déchets (profiter des [séances initiées par Intradel](#) pour créer un groupe relais sur la Commune)

##### **2. Mettre en place un budget participatif**

Mettre en place un budget participatif afin que la commune soutienne directement une série d'actions portées par des citoyens, comme celles listées ci-dessus. Un budget de l'ordre de

5000€ serait un bon début pour tester la démarche. Un budget participatif est aussi un moyen d'inclure les citoyens dans le processus d'allocation du budget communal.

Un jury d'attribution doit être mis sur pieds pour voter et décider des projets sélectionnés et donc financés. Les membres de la CLDR pourraient dans un premier temps constituer ce jury, renforcé ensuite par le groupe transition et l'avis des citoyens.

Des acteurs tels que [Wallonie demain](#) ou [l'asbl Periferia](#) donnent un cadre à cet outil participatif. La Fondation Rurale de Wallonie développe aussi une certaine expérience dans ce domaine puisque nous mettons depuis peu à disposition des communes demandeuses un outil de consultation en ligne (<https://participation.frw.be>) afin de consulter la population selon différentes formes, notamment le vote sur des projets dans le cadre de budgets participatifs. Dernièrement, la commune de Fernelmont a par exemple décidé de consacrer un budget de 50.000 € en 2019, pour soutenir des projets concrets initiés et portés par les citoyens (avec un subside maximum de 7.000 € par projet) : <https://www.fernelmont.be/ma-commune/budget-participatif>.

Ce projet peut aussi répondre à la demande faite de créer une plateforme où les citoyens peuvent proposer des projets et réagir aux projets proposés. Aussi à mettre en lien avec la réflexion menée lors du GT Cohésion Sociale 2 autour de la plateforme locale de volontariat.

#### **Projets non-repris ou non-analysés**

- [Ambassadeurs de la propreté](#)
- Installation de poubelles publiques avec tri
- Rendre les opération Bewapp plus attractives pour attirer du monde
- Prévoir un incitant au ramassage des déchets (primes, concours, cadeau ?)
- Sanctionner les pollueurs

#### **A transférer au GT Economie**

- Aides pratiques sur l'économie durable, voir le Guide développé par le Gouvernement fédéral
- Favoriser l'installation d'un maraîcher

#### **A transférer au GT Mobilité**

- Sécuriser les réseaux de mobilité douce
- Créer des sentiers entre les villages
- Ralentir la vitesse des véhicules- ralentisseurs à l'entrée des villages
- Organiser un [vélobus](#)
- Obliger les enfants à aller à pied à l'école : [Pédibus](#)
- Mettre toute la commune à 30km/h
- Mettre en place une plateforme de covoiturage

## Projets répondant au défi Cohésion sociale #1

Projets pouvant être pris en charge par le potentiel organe de concertation agriculteurs / non-agriculteurs

- Organiser des visites de fermes pour les citoyens
- Sensibiliser les enfants aux activités agricoles (visites)
- Organiser le glanage (cf Parc Naturel Burdinale Mehaigne)
- Réfléchir à la diminution de l'utilisation des produits phyto
- Informer des périodes d'épandage des produits phyto
- Panneaux d'information lors des périodes de récolte (attention betterave)
- Expo/musée/infos sur l'histoire des techniques agricoles et du matériel
- Publier un agenda des travaux agricoles (dans le journal communal, sur le site internet)
- Favoriser la vente directe à la ferme

Pour le secrétariat de la CLDR,  
Colin Sonck et Marc Van den Broeck

### Evaluation des séances

Les participants ont été invités à remplir un formulaire d'appréciation qui permettra aux Agents de la FRW d'améliorer la qualité de leurs animations.

6 participants sur 12 ont complété le document :

1. Respect des horaires	75%
2. Local adapté	50%
3. Qualité de l'animation	100%
4. Objectifs de la réunion clairs et sensés	75%
5. Méthodologie de travail intéressante	83%
6. Séance productive	25%
7. Travail personnellement enrichissant	60%
8. Plaisir de participer	58%
9. Evaluation globale	58%

*Pour toutes remarques concernant ce compte rendu, vous pouvez contacter Colin Sonck ou Marc Van den Broeck (Fondation Rurale de Wallonie) au n° 019/58.93.20 ou par courriel : [c.sonck@frw.be](mailto:c.sonck@frw.be) ou [m.vandenbroeck@frw.be](mailto:m.vandenbroeck@frw.be) ou Ludovic Rase (agent relais de l'Opération) au 019/339 869 ou [ludovic.rase@faim.es.be](mailto:ludovic.rase@faim.es.be)*